

PARTICULIERS

TARIFS DES PRINCIPAUX SERVICES ET OPERATIONS* DE VOTRE BANQUE 2012

Prix en euros, exprimés taxes incluses
lorsque celles-ci sont dues, applicables
au 1^{er} janvier 2012

* Incluent les tarifs exhaustifs des opérations
et produits relatifs à la gestion d'un compte de dépôt.

BANQUE POPULAIRE
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
BANQUE & ASSURANCE



**LA BANQUE
QUI DONNE ENVIE D'AGIR**

Chers clients,

Nous avons le plaisir de vous présenter le guide tarifaire 2012, conçu pour vous apporter une vision claire des tarifs appliqués à vos principaux services et opérations bancaires. Il nous est apparu essentiel de vous donner les moyens d'apprécier notre volonté de transparence.

C'est pourquoi vous trouverez dans le présent document de nombreux conseils et explications sur nos prix. Nous souhaitons vivement faire de ce document l'un des vecteurs de clarté et de proximité qui ont toujours caractérisé votre Banque Populaire, au même titre que la qualité de conseil que vous êtes en droit d'attendre de votre agence.

Votre conseiller reste à votre entière écoute.

Je vous remercie de votre confiance et de votre fidélité.

Très sincèrement,



Bernard JEANNIN
Directeur Général
Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté

SOMMAIRE

SUIVRE LE FONCTIONNEMENT DE VOTRE COMPTE

- Vos opérations courantes p 4
- Vos opérations exceptionnelles p 4
- Les dates de valeur p 5
- Le droit au compte p 5
- Les arrêtés de compte trimestriels p 5

UTILISER VOS MOYENS DE PAIEMENT

- Choisir votre carte bancaire p 6
- Les services liés à votre carte p 6 - 7
- Retirer des espèces p 7
- Autoriser un prélèvement sur votre compte p 8
- Emettre ou recevoir un virement p 8
- Utiliser un chéquier p 9
- Les incidents de paiement ou de fonctionnement p 10

ACCÉDER À VOTRE BANQUE À DISTANCE

- Par téléphone p 11
- Par automate p 11
- Par Internet p 11 - 12

CHOISIR UNE CONVENTION DE RELATION ADAPTÉE À VOS BESOINS

- Conventions p 13

CHOISIR UNE SOLUTION D'ÉPARGNE ET GÉRER VOTRE PATRIMOINE

- Bénéficier d'une épargne disponible p 14
- Épargner en vue d'un projet immobilier p 14
- Épargner pour vos enfants p 14
- Opérations de Bourse p 14 - 15
- Droit de garde par compte p 15
- Autres produits et services p 16
- Gérer votre patrimoine financier p 16
- Opérations sur Or p 16

FINANCER VOS PROJETS

- Autorisation de découvert p 17
- Vos projets immobiliers p 17
- Vos projets personnels p 17
- Les assurances p 18
- Les garanties p 18
- Autres prestations p 18 - 19

PROTÉGER VOTRE FAMILLE ET VOS BIENS

- Votre assurance personnelle p 20
- Votre assurance dépendance p 20
- Votre assurance santé p 20
- Protéger vos enfants p 20
- Assurer l'avenir de vos proches p 21
- Assurer votre épargne p 22
- Assurer vos biens p 22
- Location de coffre-fort p 22
- Succession p 22

EFFECTUER VOS OPÉRATIONS BANCAIRES AVEC L'ÉTRANGER

- Vos opérations de change p 23
- Vos moyens de paiement à l'import p 23
- Vos moyens de paiement à l'export p 24
- Crédit après encaissement p 24
- Frontaliers p 25
- Services annexes p 25

RÉSOLURE UN LITIGE

POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE À TOUT MOMENT

GLOSSAIRE

p 28 - 33

SUIVRE LA FONCTIONNEMENT DE VOTRE COMPTE

Vos opérations courantes

• Ouverture d'un compte avec signature de la Convention de Compte	Gratuit
• Tenue et fonctionnement de compte	Gratuit
• Délivrance d'un IBAN/BIC	Gratuit
• Réédition extrait	2,20 €
• Extrait adressé à l'agence	48 €/an
• Enregistrement d'un changement d'adresse	Gratuit
• Relevé de compte électronique toute périodicité (payant si supplémentaire au relevé papier cf. rubrique Banque à distance, service uniquement disponible dans le cadre de votre abonnement Cyberplus)	Gratuit
• Relevé papier	
- mensuel	Gratuit
- journalier, hebdomadaire, par quinzaine	1,35 €/pli
- relevé en braille	Nous consulter
• Duplicata IFU	13,50 €
• Carnet de Bord (forfait annuel)	12,71 €
• Edition de relevé de compte sur automate Banque Populaire	Gratuit
• Recherche de document (hors champ d'application de la Directive Européenne sur les Services de Paiement, article L 133-1 du Code Monétaire et Financier)	
- simple	9,90 € + 2,15 €/feuillet
- administration	14,35 €
- complexe	sur devis
• Frais engagés pour la recherche de clients NPAI (N'habite Pas à l'Adresse Indiquée)	Frais réels
• Recherche sur retrait au distributeur de billets	14 €
• Recherche complexe	sur devis
• Document conservé à l'agence	50 €/an
• Versement d'espèces en euros	Gratuit
• Versement d'espèces < 10 €	2 € au-delà du 4 ^{ème} versement/mois
• Gestion de compte inactif (par semestre)	25,50 €/semestre

Vos opérations exceptionnelles

• Clôture de compte	
- compte de dépôt	Gratuit
- compte épargne (PEL, CEL ...)	Gratuit
• Transfert de compte vers une autre Banque Populaire (tous types de comptes)	Gratuit
• Transfert de compte vers un autre établissement	
- compte Epargne, compte-titres ordinaire ou PEA	125 €/compte
- PEP-PERP, remboursement de bons extérieurs	1,10% du montant
	mini 123 € • maxi 235 €
• Transfert de compte au contentieux	50 €
• Liste de vos opérations récurrentes et automatiques	Gratuit
• Aide au changement de domiciliation bancaire	Gratuit
• Traitement de la réclamation	Gratuit
(dans le cadre d'opérations entrant dans le champ d'application de la Directive Européenne sur les Services de Paiement)	

La nouvelle Convention de Compte de dépôt est à disposition dans votre agence. Vous trouverez également l'intégralité des conditions Générales de la Convention sur le site Internet de votre banque : www.bpbfc.banquepopulaire.fr

Vous ouvrez un nouveau compte ? Nous nous chargeons de la domiciliation de tous vos virements et prélèvements. Vous déménagez ? Nous nous engageons à faciliter vos démarches de transfert de compte vers une autre Banque Populaire. N'hésitez pas à consulter votre conseiller ou à vous reporter au « Guide de la Mobilité », disponible dans votre agence et sur le site Internet de votre banque : www.bpbfc.banquepopulaire.fr

La clôture de compte est gratuite. Pensez à clôturer les comptes de dépôt dont vous n'avez plus l'utilité.

Gestion de compte inactif : ces frais sont prélevés si le compte n'enregistre aucun mouvement pendant plus de 12 mois consécutifs.

SUIVRE LA FONCTIONNEMENT DE VOTRE COMPTE

Les dates de valeur

- Pour les chèques compensables en France
 - chèque émis J*
 - chèque remis à l'encaissement
 - › BPBFC J*** ouvré
 - › autres établissements J*** + 1 ouvré

Le droit au compte

- Le Service Bancaire de Base se compose des produits et services gratuits suivants :
 - l'ouverture et la fermeture du compte,
 - un changement d'adresse au maximum une fois par an,
 - un relevé de compte au moins une fois par mois,
 - des relevés d'identité bancaire en fonction de vos besoins,
 - l'encaissement de virements reçus, (IBAN/BIC)
 - l'encaissement de chèques déposés sur votre compte,
 - le dépôt et le retrait d'espèces (dans votre banque),
 - le paiement de prélèvements ou de Titres Interbancaires de Paiement (TIP),
 - un moyen de consulter à distance le solde de votre compte,
 - une carte de paiement à autorisation systématique (Electron),
 - deux chèques de banque au maximum par mois.

Les arrêts de compte trimestriels

- Découvert du compte convenu et formalisé Nous consulter
- Découvert en compte, non convenu
 - intérêts débiteurs Plafond du taux réglementaire⁽¹⁾
- Seuil de perception d'agios 3 €
 - minimum forfaitaire pour les découverts < en moyenne à 380 €
 - entre les deux arrêts de compte 13 €
- Commission d'immobilisation (compte débiteur permanent) 25 % des intérêts débiteurs
- Commission de dépassement Majoration de 3 %
(pour toute utilisation excédant l'autorisation)
- Commission de surveillance (dénonciation de compte joint, compte en Redressement judiciaire, 19,45 €/trimestre

* J : date de comptabilisation au compte client


** Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi

*** Jour de remise avant 15h30 (après 15h30, report au jour ouvré suivant)

(1) Ce taux calculé par la Banque de France est susceptible de variation à chaque trimestre civil

La date de valeur sert de référence au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs dans le cadre d'opérations de paiement. Elle intègre les délais de traitement nécessaires à la réalisation de certaines opérations.

Droit qui vous permet, si vous n'avez pas ou plus de compte de dépôt et si une banque refuse de vous en ouvrir un, de demander à la Banque de France de désigner une banque dans laquelle vous pourrez ouvrir gratuitement un compte et des services bancaires de base prévus par la réglementation.

 Ce pictogramme identifie sur vos relevés de compte les opérations correspondant à vos frais bancaires. Afin de vous offrir une meilleure lisibilité de nos tarifs, un récapitulatif figure désormais à la fin de votre relevé de compte. Depuis janvier 2009, vous recevez également le récapitulatif annuel des frais facturés sur votre compte au cours de l'année.

Le minimum forfaitaire s'applique si le montant du calcul des agios est inférieur au seuil de perception et si le solde moyen débiteur du trimestre est inférieur à 380 €.

UTILISER VOS MOYENS DE PAIEMENT

Choisir votre carte bancaire

• Cartes de retrait

- carte Acces (uniquement en renouvellement)	23 €
- carte Cirrus (à partir de 12 ans)*	26,50 €
- carte Point-Argent*	22,45 €

• Cartes à autorisation systématique

Carte à autorisation systématique : carte de paiement à débit immédiat. Elle permet de régler des achats chez les commerçants (équipés d'un Terminal de Paiement Électronique permettant d'effectuer une interrogation de compte à distance) et effectuer des retraits dans les distributeurs de billets.

- carte Visa Electron*	29,90 €
------------------------	---------

• Cartes de paiement

- carte Nationale (uniquement en renouvellement)	
> débit immédiat	38,90 €
> débit différé	45,90 €
- carte Visa Classic / Eurocard Mastercard / Mastercard Foot*	
> débit immédiat	38,90 €
> débit différé	45,90 €
- carte Visa Premier*	120 €
- carte Platinum*	190 €
- carte Visa Infinite*	300 €
- e-Carte Bleue (paiement sécurisé sur Internet)	12 €
- carte PassCyberplus	18 €

• Carte de crédit

- carte Créodis	18,90 €
-----------------	---------

• Cartes débit - crédit

- carte Visa Classic Facélia*	
> débit immédiat	38,90 €
> débit différé	45,90 €
- carte Visa Premier Facélia*	120 €

* Une réduction de 50 % est accordée à partir de la deuxième carte de même type sur le même compte.

Les services liés à votre carte

• Service Cartego	
- visuel catalogue (pour chaque nouveau visuel)	7 €/an
- photo personnelle (pour chaque nouveau visuel)	10 €/an
• NRJ Banque Pop	Gratuit
• Sécuriplus titulaire	24,96 €

La carte bancaire peut être à débit immédiat (votre compte est débité à chaque utilisation), ou à débit différé (le débit global de vos achats est effectué en fin de mois). Les cartes Visa ou Mastercard Internationales vous permettent d'effectuer des opérations à l'étranger. Les cartes Visa 1^{er}, Platinum et Infinite sont associées à de nombreux services. En cas de perte ou de vol de votre carte, appelez le 01 77 86 24 24* 7 jours/7, 24h/24, pour faire immédiatement opposition.

* Coût d'un appel local.

La «carte bancaire» permet d'effectuer des retraits et le plus souvent de payer dans les établissements équipés d'un Terminal de Paiement Electronique (TPE). Dans certaines conditions et sous réserve d'acceptation, elle permet d'utiliser une ligne de crédit renouvelable.

Sécuriplus est un contrat d'assurance des chèquiers et cartes bancaires en cas de perte ou de vol, en France comme à l'étranger, garantissant le remboursement des clés et papiers s'ils sont volés ou perdus simultanément.

Cette assurance fonctionne également si l'on vous dérobe vos espèces lors d'un retrait au distributeur par agression.

Service de personnalisation de la carte bancaire avec un visuel choisi dans une bibliothèque d'images, selon un thème particulier ou en téléchargeant une photo personnelle.

UTILISER VOS MOYENS DE PAIEMENT

Les services liés à votre carte

• Sécuriplus co-titulaire	12,48 €
• Sécuriplus Jeune	12,48 €
• Réédition de code confidentiel	11,50 €
• Demande de carte en urgence (72h)	22,35 €
• Relèvement du seuil d'autorisation paiement ou retrait	10 €/opération
• Refabrication carte en urgence	Nouvelle cotisation + 22,35 €
• Recherche de facturette	
- en cas de contestation fondée	Gratuit
- en cas de contestation non fondée	16,80 €
	+ 2,30 € (par photocopie de facturette)
• Opposition pour vol ou fraude	Gratuit
• Opposition pour perte	25,75 €
• Opposition pour usage abusif	52,25 €
• Opposition interne Banque Populaire	52,25 €
• Demande de mainlevée pour usage abusif	22,35 €
• Annulation de carte • frais fixes	
- carte Acces, Bud', Cirrus, Point Argent	7 €
- carte Visa Electron	7 €
- carte bancaire nationale, internationale (Visa ou Mastercard) et Visa Facélia	7 €
- carte Visa Premier et Premier Facélia	25 €
- carte Visa Infinite	25 €
• Paiement effectué en euros en France et dans la zone Euro	Gratuit
• Paiement effectué en euros hors zone Euro	2,50 % du montant
• Paiement effectué en devises toutes zones	2,50 % du montant

Retirer des espèces

• Retrait en euros à un distributeur Banque Populaire	Gratuit
• Retrait en euros à un distributeur (hors Banque Populaire) en France et dans la zone EEE*	
- avec carte Electron et Bud'	0,90 €/retrait
- avec carte Cirrus, Visa Classic, Eurocard Mastercard et Visa Facélia	0,90 €/retrait
	au-delà de 4 retraits par mois
- avec carte Visa Premier, Visa Premier Facélia, Platinum et Infinite	Gratuit
• Retrait d'espèces	
- au guichet hors France	2,50 % + 6 €
- au distributeur de billets toutes zones (en devises)	2,50 % + 2,50 €
• Retrait d'espèces en euros en agence (sans émission de chèque)	Gratuit
• Mise à disposition de fonds auprès d'une autre Banque Populaire	20,40 €

Afin d'éviter les commissions liées aux retraits d'espèces aux distributeurs d'autres banques, pensez à utiliser les automates du Groupe Banque Populaire ou Point Argent.

UTILISER VOS MOYENS DE PAIEMENT

Autoriser un prélèvement sur votre compte

• Mise en place d'une autorisation de prélèvement	
- si organisme public et assimilé	Gratuit
- si assurances et organismes financiers	9,30 €
• Par opération	Gratuit
• Opposition avant exécution (révocation d'une échéance)	Gratuit
• Opposition définitive à des prélèvements récurrents (retrait du consentement)	Gratuit
• Forfait de rejet d'un prélèvement pour absence de provision suffisante ou autres motifs :	
- < 20 €	montant de l'opération
- ≥ 20 €	20 €

Si rejet en date de présentation, ce montant forfaitaire comprend : la commission d'intervention, les frais de rejet, la notification du refus d'exécution de l'ordre de paiement et les frais de représentation. (Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : Frais de rejet prélèvement)

• Demande de remboursement de prélèvement sur contestation non fondée	15 €
---	------

Emettre ou recevoir un virement

• Virement national occasionnel ou permanent et Eurovirement SEPA*	Gratuit
• Mise en place ou modification d'un virement permanent	
- à la mise en place ou à la modification	Gratuit
- à l'unité	
› par Internet	Gratuit
› au guichet de votre agence	0,60 €
• Emission d'un Eurovirement SEPA occasionnel ⁽³⁾ dans la zone Euro ⁽²⁾ et dans la zone SEPA ⁽²⁾ (ou virement national)	
- de compte à compte	Gratuit
- en agence vers un compte tiers	3,80 €
- par Internet	Gratuit
• Opposition à un virement avant exécution (en devises EEE, dans l'EEE ⁽¹⁾) (révocation d'une échéance de virement)	
- dans les délais légaux de révocation	Gratuit
• Révocation définitive d'un virement permanent (virement national ou SEPA, retrait du consentement)	Gratuit
• Demande d'annulation d'un virement après exécution	
- si interne	Gratuit
- si externe	3,20 € maxi 32 €/remise
• Récupération de fonds (BIC ou IBAN du bénéficiaire communiqué de façon erronée par le payeur)	15 €
• Forfait de rejet d'un virement pour absence de provision suffisante ou autre motif	
- si < 20 €	montant de l'opération
- si ≥ 20 €	20 €

* Eurovirement SEPA : virement transfrontalier en euros, réalisé au sein de l'EEE (UE + Norvège + Islande + Liechtenstein + Suisse) muni d'un IBAN et d'un BIC avec option frais partagés («share»).

⁽¹⁾⁽²⁾ Voir détail zone EEE et zone Euro et zone SEPA page 27

⁽³⁾ Virement en euros effectués dans la zone SEPA (voir détail zone SEPA en page 27)

Gagnez du temps et réduisez le coût de vos opérations en les réalisant par Internet.

UTILISER VOS MOYENS DE PAIEMENT

Utiliser un chéquier

• Remise de chèque(s)	Gratuit
• Paiement chèque intérim	10 €
• Paiement d'un chèque	Gratuit
• Renouvellement automatique de chéquier	Gratuit
• Délivrance de chéquier	Gratuit
• Envoi de chéquier et autres documents par pli simple	1,75 €
• Envoi de chéquier et autres documents par pli recommandé	2,75 €
	+ frais postaux
• Envoi de chéquier, carnet de RIB ou de remise de chèques non retirés en agence	5,70 €
• Emission d'un chèque de banque	12,80 €
• Opposition sur chèque par l'émetteur (par chèque)	13,50 €
• Forfait de rejet d'un chèque (pour absence de provision suffisante ou autres motifs)	
- ≤ 50 €	30 €
- > 50 €	50 €
• Lettre d'information préalable pour chèque sans provision	9,70 €
	(tarif compris dans le forfait de frais en cas de rejet de l'opération)
• Chèque émis et payé en période d'interdiction bancaire	27,50 €
• Chèque émis et retourné impayé pour motif autre que sans provision	Gratuit
• Envoi chèques impayés + lettre d'attestation	1,95 €
• Mise en place surveillance Interdiction Bancaire Concurrence	20 €

• Gamme des moyens de paiement alternatifs au chèque (GPA)

Pour les clients sans chéquier, votre Banque Populaire propose une gamme de moyens de paiement alternatifs. BASEO 3,97 € par mois, soit pour information 47,64 € par an.

• Les produits et services inclus d'office

- 1 carte de paiement à autorisation systématique Visa Electron
- 6 paiements par avis de prélèvement
- 2 virements permanents + 2 virements occasionnels
- Virements en interne illimités
- Carnet de RIB
- 1 chèque de banque gratuit par an

• Les produits et services optionnels

- Cyberplus 1,60 €/mois

Pour les clients sans chéquier titulaires d'une GPA, en cas d'incident, les frais de commission d'intervention sont de 5 €/opération, plafonnés à 6 opérations par mois. Un plafond est également instauré pour les frais de rejet sur avis de prélèvement, virement programmé et échéance de prêt.

Les frais perçus sont de 13,10 € par rejet avec un plafond de 3 rejets par mois.

Conseil : pour ne jamais manquer de chèques, optez pour le renouvellement automatique de chéquier avec expédition à votre domicile. Pour un chéquier de 33 formules, la fabrication d'un nouveau est déclenchée lorsque 20 chèques ont été présentés à l'encaissement.

Attention aux conséquences de l'émission d'un chèque sans provision !

Le rejet d'un chèque pour défaut de provision entraîne l'interdiction immédiate d'émettre des chèques sur l'ensemble de vos comptes, dans toutes les banques ainsi que votre inscription au Fichier Central des Chèques, recensant les personnes frappées d'interdiction bancaire.

Cette interdiction s'applique pour une durée de 5 ans.

La levée de l'interdiction peut cependant être obtenue à tout moment, dès le paiement du chèque en interdiction.

Le forfait de rejet d'un chèque comprend : la lettre d'information préalable au rejet (lettre Murcef), la commission d'intervention, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non-paiement, le blocage de la provision pour la régularisation, les frais de représentation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire. (Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : Frais de rejet chèque).

UTILISER VOS MOYENS DE PAIEMENT

Les incidents de paiement ou de fonctionnement

- Commission d'intervention suite à irrégularité dans le fonctionnement du compte 8,90 €/opération
maxi 222,50 €/mois
- Mise en demeure 52 €
- Compte sans opération depuis plus de 12 mois* 25,50 €/semestre
- Saisie attribution ou conservatoire, saisie/opposition ou avis à tiers détenteur 89 €
- Opposition administrative 10 % du montant de l'opposition
plafonné à 89 €

Toute opération de débit doit être préalablement provisionnée, c'est-à-dire couverte par le solde du compte et de l'éventuel découvert autorisé. A défaut, votre compte présentera un solde irrégulier dont le traitement sera facturé.

La commission d'intervention correspond à la somme perçue par la Banque en raison d'une intervention entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier sur l'extrait de compte. Le libellé est : " Com Intervent ".

* Ces frais sont prélevés si le compte n'enregistre aucun mouvement pendant plus de 12 mois consécutifs.

ACCÉDER À VOTRE BANQUE À DISTANCE

Par téléphone

- Cyberplus : 09 74 75 02 13⁽²⁾ Coût d'un appel local
- BP Assurances (auto et habitation) – 09 74 75 02 14⁽³⁾ Coût d'un appel local
- Call center Bourse – 0 820 337 507 0,12 €/min.
- Serveur Vocal Tonalité Plus – 0 892 890 010 0,337 €/min.⁽¹⁾
- Contacter un conseiller
 - à partir d'une plateforme téléphonique : 0 820 337 500*
 - depuis la France, au : 0 820 337 500*
 - depuis l'étranger, au : +(33) 0 820 337 500*
- SMS + 6 11 10 0,35 €/envoi + coût du SMS
- Cyberplus Mobile Gratuit⁽²⁾
- Moviplus
 - hebdomadaire 0,95 €/mois
 - bi-hebdomadaire 1,90 €/mois
- Moviplus
 - si titulaire d'une convention Equipage, Equipage ACEF/CASDEN 0,95 €/mois
 - si titulaire d'une convention PassPop, Equipage Horizon dont 16/28 ans 2,85 €/trim.

Par automate

- Service Bancaire National Gratuit

Lors de déplacements hors de sa région habituelle, le Service Bancaire National attaché à la carte de paiement permet de consulter le solde de son compte sur l'ensemble des distributeurs Banque Populaire, de réaliser un virement vers un autre compte Banque Populaire et d'effectuer un retrait.

Par Internet

- Cyberplus « Privilège »⁽⁴⁾ accès Bourse en ligne inclus
 - abonnement standard 3,40 €/mois
 - si titulaire convention Equipage 2,90 €/mois
 - si titulaire convention Equipage Horizon 8,70 €/trim.
 - si abonnement secondaire 1,70 €
 - si Affini-T 2,40 €
- Cyberplus « Essentiel »
 - abonnement standard 2 €/mois
 - si titulaire convention Equipage 1,70 €/mois
 - si titulaire convention Equipage Horizon 3 €/trim.
 - si Affini-T 1,40 €
- Cyberplus "Services en ligne" Gratuit

*0,118 € TTC/min

(1) Hors coût de connexion de l'opérateur

(2) Sous réserve d'un abonnement à Cyberplus de type "Essentiel" ou "Privilège".

(3) Accessible aux horaires d'ouverture de notre agence.

(4) Hors coût du fournisseur d'accès sur Internet

Tonalité Plus et SMS + permettent de connaître, à tout moment et sans abonnement, le solde du compte et les dernières opérations.

Moviplus permet de recevoir sur votre téléphone mobile le solde de votre compte, selon une périodicité adaptée à vos besoins.

ACCÉDER À VOTRE BANQUE À DISTANCE

Options Cyberplus

- Produit offrant des alertes sur la situation du compte ou sur un type d'opération
 - SMS 0,35 €/envoi
 - courriel Gratuit
- Confirmation de l'exécution d'un virement émis
 - SMS 0,35 €/envoi
 - courriel Gratuit
- Accès à l'image des chèques remis et téléchargement (par consultation) 1 €/image
- Relevé de compte électronique supplémentaire au relevé papier (toute périodicité) 1,35 €/mois
- Recherche sur des écritures archivées au-delà de 90 jours
 - facturation à la session de connexion 2 €
- Mise à disposition d'un PassCyberplus pour la sécurisation des opérations en ligne
 - 1^{er} lecteur Gratuit
 - lecteur supplémentaire 9,90 €/lecteur
 - carte PassCyberplus 18 €/an
 - sécurisation en mode SMS 2 SMS gratuits/mois au delà 0,35 € par SMS
- Turbomail selon périodicité
 - journalière 4,50 €/mois
 - hebdomadaire 1,65 €/mois
 - mensuelle Gratuit

Abonnement permettant de bénéficier, à partir d'un accès entièrement sécurisé au site de la Banque Populaire, des services suivants : consultation de l'ensemble de vos comptes, épargne, crédits, services, réalisation de vos virements au profit de tiers, en France et en Europe (zone SEPA), gestion de votre portefeuille titres avec LineBourse.

Lors de l'utilisation d'Internet, soyez vigilant et adoptez de bonnes pratiques. Votre Banque Populaire vous incite à consulter le site : <http://surfez-intelligent.dgmic.culture.gouv.fr>

CHOISIR UNE CONVENTION DE RELATION ADAPTÉE À VOS BESOINS

CONTENU DE VOTRE CONVENTION	Passpop	Budj	Equipage Horizon dont 16-28 ans	Equipage	Equipage ACEF/Casden
LES PRODUITS ET SERVICES INCLUS D'OFFICE					
Compte					
Frais de tenue et de fonctionnement du compte (p. 5)	X		X	X	X
Extrait de compte	X		X	X	X
Banque à distance/suivi du compte					
Tonalité plus (p. 11) Coût de la communication en plus	X		X	X	X
Carnet de bord				X	X
Un chéquier avec envoi sous pli simple	X		X	X	X
Prévoyance					
Synergie Plus			(1)	X	X
Découvert					
Gestion du compte					
Alimentation Epargne Crescendo/Virement permanent Crescendo Budj		X		X	X
Moyens de paiement					
Chèque de banque				X	X
Securiplus (Assurance de vos moyens de paiement)				X	X
Securiplus Jeune (Assurance de vos moyens de paiement)	X (2)	X	X		
Votre carte de paiement					
Carte Budj		6,75 €/trim.			
Carte Point Argent	2,74 €/trim.				
Carte Cirrus	6,36 €/trim.				
Carte Visa Electron	6,86 €/trim.		6,86 €/trim.	7,60 €/mois	7,56 €/mois
Carte de paiement internationale Visa à débit immédiat			7,98 €/trim.	8,22 €/mois	8,07 €/mois
Carte de paiement internationale Visa à débit différé			8,86 €/trim.	8,68 €/mois	8,30 €/mois
Carte Visa Premier			18,12 €/trim.	13,98 €/mois	12,73 €/mois
Carte Visa Infinite				26,31 €/mois	26,31 €/mois
LES PRODUITS ET SERVICES OPTIONNELS					
Cyberplus Essentiel	3 €/trim.		3 €/trim. (3)	1,70 €/mois	1,53 €/mois
Cyberplus Privilège			8,70 €/trim. (3)	2,90 €/mois	2,61 €/mois
Moviplus	2,85 €/trim.		2,85 €/trim.	0,95 €/mois	0,95 €/mois
Alimentation Epargne Crescendo/Virement permanent e-carte-bleue	1,23 €/trim.		1,23 €/trim.		
			1,50 €/trim.		

Une convention de relation est une offre groupée de produits et services, destinée à la gestion quotidienne de vos comptes, adaptée à vos besoins, vous permettant de bénéficier de réductions tarifaires par rapport à la souscription des produits à l'unité.

Le prix de la convention (cotisation mensuelle/trimestrielle) dépend du type de carte choisi.

- Convention Frontaplus (tarif annuel) 23 €/an*
- Convention Atout Libéral Particuliers (tarif mensuel) de 8,07 € à 29,84 €

* hors produits et services facultatifs

(1) Synergie Plus obligatoire si souscription d'une autorisation de découvert

(2) Securiplus jeune facultatif avec la souscription d'une carte Point Argent

(3) Gratuit si adhérent LMDE ou apprenant.

CHOISIR UNE SOLUTION D'ÉPARGNE ET GÉRER VOTRE PATRIMOINE

Bénéficiaire d'une épargne disponible (sans frais de souscription)

- Livret A⁽¹⁾ (mini 10 €, maxi 15 300 €)
- LDD⁽¹⁾ (ex. Codevi) (mini 10 €, maxi 6 000 €)
- LEP⁽¹⁾ (mini 30 €, maxi 7 700 €)
- CODEVair⁽²⁾ (mini 10 €)
- Compte sur Livret⁽²⁾ (mini 10 €)

Épargner en vue d'un projet immobilier (sans frais de souscription)

- PEL (mini 225 €, maxi 61 200 €)
- CEL (mini 300 €, maxi 15 300 €)
- Crescendo (abonnement annuel)

Service permettant de placer les excédents de trésorerie : lorsque le solde du compte excède un montant que vous avez déterminé, un virement est automatiquement déclenché vers le compte épargné de votre choix.

Attention, l'inverse est possible uniquement sur instruction écrite de votre part.

10 €

Épargner pour vos enfants (sans frais de souscription)

- Livret Premier Pas⁽²⁾ (0-12 ans) (mini 10 €, maxi 1 600 €)
- Livret Jeune⁽¹⁾ (12-25 ans) (mini 10 €, maxi 1 600 €)

Opérations de Bourse

- Ordres de Bourse Euronext (Paris, Bruxelles et Amsterdam) au comptant
 - ordre sur actions 1,60 % du montant brut de l'ordre : mini 21 €
 - ordre sur droits et bons 1,60 % du montant brut de l'ordre : mini 4,20 €
 - ordre sur obligations 0,80 % du montant brut de l'ordre : mini 21 €
- Ordre exécuté sur Internet
 - Frais proportionnels au montant de la transaction :
(cumulatif par tranche)
 - de 1 à 1 500 € 10,76 €
 - de 1 501 à 10 000 € 0,60 %
 - de 10 001 à 40 000 € 0,54 %
 - + de 40 000 € 0,48 %

Ces solutions de placement vous permettent de faire fructifier votre épargne tout en plaçant et en retirant votre argent, à tout moment, lorsque vous le souhaitez. Vos intérêts sont servis annuellement.

La réglementation en matière d'épargne logement est très stricte. Aussi, pour avoir la certitude de bénéficier pleinement et dans la durée des avantages de votre PEL, nous vous conseillons de l'ouvrir dès le départ pour une durée de 10 ans, en l'alimentant par un virement automatique mensuel. Passé 4 ans, vous êtes libre de récupérer votre épargne et de faire jouer vos droits. Si vous ne faites rien, il continue à produire tous ses avantages.

Crescendo vous permet de gérer efficacement vos excédents de trésorerie : lorsque le solde de votre compte excède un montant que vous avez déterminé, un virement est automatiquement déclenché au profit du compte épargné de votre choix. Attention, l'inverse est possible uniquement sur instruction écrite de votre part.

Le LEP (Livret d'Épargne Populaire) est réservé aux contribuables ayant leur domicile fiscal en France, non imposables ou dont l'impôt avant imputation est inférieur à un certain montant au titre des revenus.

Placements à terme, Assurance Vie, PEA... de nombreuses possibilités de placement vous sont proposées afin d'optimiser votre patrimoine ou de préparer votre retraite. Consultez votre conseiller afin de trouver la solution d'épargne la mieux adaptée à vos besoins.

⁽¹⁾ Taux de rémunération annuel net fiscal

⁽²⁾ Taux de rémunération annuel brut fiscal

CHOISIR UNE SOLUTION D'ÉPARGNE ET GÉRER VOTRE PATRIMOINE

- Ordre de Bourse étrangère en ligne

Etats-Unis (calcul par tranche cumulative)		
De 1 à 20 000 €	45 € HT	53,82 € TTC
Au-delà de 20 000 €	0,30 %	0,36 %

Négociation	0,38 %	0,45 %
Minimum	45 € HT	53,82 € TTC

Autres places		
De 1 à 20 000 €	0,85 %	1,02 %
Au-delà de 20 000 €	53 € HT	63,39 € HT

- Ordre transmis et non exécuté Gratuit
- Opération de report 0,40 % du montant brut de l'ordre : mini 21 €
- Souscription d'OPCVM
 - OPCVM Banque Populaire Gratuit
 - OPCVM hors Banque Populaire 10 €
- Ordre exécuté avec Service de Règlement Différé (SRD)
 - commission de règlement différé (achat/vente) sur Internet prorata temporis 0,598% /mois
 - commission de règlement différé (achat/vente) 0,598% /mois
- Ordre de Bourse sur titres cotés à l'étranger 1,60 % du montant brut de l'ordre mini 58,70 € + frais de broker
- Opération de report sur Internet 0,179%

Droit de garde par compte (frais annuels)

	Commission par ligne	Commission proportionnelle à la valeur du portefeuille	Frais minimum
Parts Sociales Banque Populaire	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Valeurs Banque Populaire	Gratuit	-	25,80 €*
Valeurs Groupe à l'intérieur d'un portefeuille composé d'autres valeurs	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Valeurs zone Euronext	4,60 €	- 0,25 % jusqu'à 50 K€ - 0,20 % au delà de 50 K€ à 150 K€ - 0,10 % au delà de 150 K€	30,90 € +4,60 €/ligne
Valeurs hors zone Euronext	4,60 €	0,36 %	30,90 € +4,60 €/ligne

* Si le portefeuille est composé uniquement de valeurs Banque Populaire.

Le service de Bourse accessible par Cyberplus vous permet d'accéder directement aux marchés financiers en toute autonomie, de passer des ordres en ligne en temps réel, d'accéder à des informations financières et conseils boursiers et de disposer d'analyses graphiques.

Ces opérations sont réalisables par téléphone ou via votre agence uniquement. Pour tout renseignement sur la tarification relative à ces opérations, nous vous invitons à consulter votre conseiller de clientèle.

Broker : intermédiaire financier chargé de mettre en relation les vendeurs et acheteurs.

Les droits de garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...). Ils sont perçus annuellement au titre de l'année en cours et sont calculés sur la base du portefeuille valorisé au dernier cours de Bourse de l'année civile précédente.

Conseil : pour limiter le montant de vos droits de garde et de vos commissions, privilégiez les valeurs du réseau des Banques Populaires.

Le PEA vous permet de profiter pleinement du dynamisme de la Bourse dans un cadre fiscal avantageux. Il en va de même pour les contrats d'Assurance Vie.

CHOISIR UNE SOLUTION D'ÉPARGNE ET GÉRER VOTRE PATRIMOINE

Autres produits et services

- Hisséo : épargne programmée (*hors droit d'entrée*)
(Comptes d'Instruments Financiers, PEA, assurance vie) Gratuit
- Privilège 0,36 % de la moyenne annuelle
des actifs fin de trimestre avec un mini de 273,49 €
- Relevé de portefeuille titres, compte-rendu d'opération
 - mensuel 37,45 €
 - trimestriel 10,80 €
 - semestriel 4,30 €
 - annuel Gratuit
- Intégration de titres non cotés dans un PEA
 - Nouveau dossier 100 €/valeur
 - Demandé d'estimation 20 €/estimation

Gérer votre patrimoine financier

Tarifs à l'unité (*sauf indication contraire*)

- Relevé ISF
 - année en cours 28,70 €
 - année précédente 43,40 €
- Bilan Patrimonial Sur devis
- Gestion sous mandat personnalisée Sur devis
- Etude patrimoniale Sur devis

Opérations sur or

- Achat ou vente 3 % du montant brut
mini • 20 €
 - sauf opérations spécifiques consultez votre conseiller
- Réédition du bulletin d'essai, par lingot (*en cas de perte du certificat d'origine*) 55 €
- Sac plombé 8 €/sac

Hisséo : service d'épargne programmée en valeurs mobilières.

Privilège est un service de gestion financière qui sélectionne et arbitre des SICAV et FCP pour tirer parti de l'évolution des marchés actions, notamment dans le cadre fiscal avantageux du Plan d'Épargne en Actions (PEA).

Relevé ISF : il s'agit d'un service permettant d'obtenir annuellement la liste de vos avoirs et engagements arrêtés à la date du 31 décembre de l'année. Il est destiné à faciliter la déclaration fiscale.

Si vous ne faites pas d'usage particulier de vos pièces ou lingots d'or, conservez-les dans le sac plombé. En effet, à la revente, aucune décote ne vous sera appliquée.

FINANCER VOS PROJETS

Autorisation de découvert

- Mise en place ou renouvellement d'autorisation de découvert Nous consulter

Vos projets immobiliers

- Prêts Épargne Logement (frais de dossier) Gratuit
- Prêts à Taux Zéro (frais de dossier) Gratuit
- Autres types de prêts immobiliers
 - frais de dossier proportionnels au montant du prêt 1 %
 - minimum 300 €
 - maximum 700 €
 - taux Nous consulter

Frais de dossiers offerts pour les titulaires de la convention Jeunes Actifs de -29ans.

Vos projets personnels

- Prêt travaux • Frais de dossier proportionnels au montant du prêt
 - minimum 60 €
 - maximum 500 €
 - taux fixe nominal (hors assurance) Nous consulter
- Eco Prêt à Taux Zéro (montant maxi 30 000 € sur 10 ans, sans intérêt ni frais de dossier) Nous consulter
- Prêts personnels clients CASDEN ou ACEF Nous consulter
- Prêt automobile - Frais de dossier proportionnels au montant du prêt
 - mini 50 €
 - maxi 205 €
 - taux fixe nominal (hors assurance) Nous consulter
- Prêt étudiant
 - frais de dossier Gratuit
 - taux fixe nominal (hors assurance) Nous consulter
- Pour les étudiants âgés de -28 ans :
 - avance de rentrée : 1 000 € maxi à taux zéro à rembourser dans un délai inférieur ou égal à 3 mois,
 - avance sur bourse allouée par le CROUS
 - prêt permis à 1 €
- Pour les étudiants âgés de -28 ans et les jeunes actifs :
 - caution locative..... 1% max du montant annuel garanti
 - frais de dossier 30 €
- Crédit renouvelable
 - Créodis, Facélia (frais de dossier) Gratuit

Sous réserve d'acceptation de votre dossier et après expiration du délais légal de rétractation.

Le solde de votre compte doit être maintenu créditeur. Une certaine souplesse de gestion peut toutefois vous être accordée par la mise en place d'une autorisation de découvert. Le coût total de votre découvert dépendra en particulier de son montant et de la durée pendant laquelle le compte sera débiteur.

FINANCER VOS PROJETS

Les assurances

Le coût de l'assurance des emprunteurs (Décès, perte totale et irréversible d'autonomie, incapacité de travail) dépend principalement de l'âge de l'assuré.

- Age d'adhésion :
 - moins de 30 ans : 0,24 %
 - de 30 à 45 ans : 0,36 %
 - de 46 à 65 ans : 0,48 %

(pour une assurance sur prêt immobilier en garantie DPTIA/IT)

Les garanties

Cautions délivrées

• Taux	2,50 %
• Mini perception / trimestre / caution	20 €
• Frais d'acte (suivant nature de l'opération)	mini 30 € – maxi 105 €
• Frais appel en paiement de caution	70 €
• Frais de gage sur véhicule (+ frais administratifs règlementaires si nécessaire)	128 €
• Levée de gage sur véhicule	10 €
• Frais sur gage sur autre bien mobilier (+ frais administratifs règlementaires si nécessaire)	Nous consulter
• Nantissement de compte	133 €
• Hypothèque	Tarif perçu par notaire
• Délégation sur produits assurance vie, Capitalisation	133 €
• Nantissement de compte d'instruments financiers	133 €
• Mainlevée de garantie	55 €
• Caution et garantie financière (SACCEF)	Nous consulter

Autres prestations

• Duplicata de tableau d'amortissement	21,50 €
• Duplicata autre documents d'un dossier de prêt	10 €
• Information annuelle des cautions	25,50 €
• Changement de domiciliation	43 €
• Avenant au contrat de prêt	110 €
• Délégation assurance sur prêt	155 €
• Décompte de prêt <ul style="list-style-type: none">- lié à un remboursement anticipé- non lié à un remboursement anticipé	Gratuit 25 €
• Demande d'attestation CAF	16,85 €
• Avenant lié à une renégociation de prêt	1% du capital restant dû mini 163,70 €

Une notice concernant l'information des emprunteurs relative aux taux maxima autorisés en France est disponible dans les agences Banque Populaire.

FINANCER VOS PROJETS

Autres prestations

• Demande de modulation de prêt (contrat prêt modulable)	16,85 €
• Dossier sans suite dont l'offre a été acceptée	163,70 €
• Réédition de contrat	107,50 €
• Demande de mainlevée	13,80 €
• Opération non provisionnée concernant une échéance de prêt	
- < 20 €	montant de l'opération
- ≥ 20 €	20 €

*Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursements
avant de vous engager.*

PROTÉGER VOTRE FAMILLE ET VOS BIENS

Votre assurance personnelle

MAV (Multirisque des Accidents de la Vie)

Tarifs annuels TTC (dont tarif des garanties d'assistance)

	Formule individuelle	Formule familiale
Option 1 – incapacité > 5 %	132 €	252 €
Option 2 – incapacité > 30 %	90 €	180 €

- Responsabilité civile du célibataire 57,82 €
- Défense juridique de l'automobiliste
 - formule E 23,01 €/an
 - formule F 47,89 €/an
- Assurance chasse
 - formule A (responsabilité civile et dommages aux chiens) 47 €/an
 - formule B (responsabilité civile) 24 €/an

Votre assurance dépendance

- Autonomis.....Nous consulter

Le montant de la cotisation à l'adhésion dépend :

- de l'âge de l'assuré à la date d'effet de l'adhésion,
- de la formule choisie,
- de la rente choisie.

Votre assurance santé

- Fructi-SantéNous consulter

Complémentaire santé qui garantit le remboursement des prestations en complément de la Sécurité Sociale (frais dentaire, pharmacie, honoraires médicaux ...)

- Un choix de quatre formules en fonction des besoins du client,
- Un remboursement rapide en moins de 48 heures,
- Aucune avance d'argent grâce au tiers-payant,
- Une assistance santé téléphonique 24h/24 quelle que soit la garantie souscrite,
- Un contrat souple permettant un panachage des garanties pour les autres membres de la famille,
- Aucune formalité médicale,
- Gratuité de la cotisation à partir du 3ème enfant assuré âgé de moins de 21 ans.

Protéger vos enfants

- Assur-BP Enfant • assurance scolaire de la naissance à la terminale 19 €/an/enfant
- Assur-BP Horizon
 - formule personnelle à partir de 26 €/an
 - formule tous risques à partir de 54 €/an

MAV : contrat de prévoyance à caractère indemnitaire.

Le contrat garantit les préjudices résultant d'un événement accidentel qui survient dans le cadre de la vie privée et qui a pour conséquence soit le décès, soit une incapacité permanente.

Pour faire face financièrement aux conséquences d'un accident de la vie, l'assurance Multirisque des Accidents de la Vie garantit le versement d'une indemnité pouvant aller jusqu'à 1 million d'euros ainsi que des services d'assistance essentiels (mise à disposition d'une aide ménagère, prise en charge des enfants, soutien particulier dans les démarches administratives ou sociales...).

Autonomis : ce contrat d'assurance assure le versement d'une rente mensuelle, d'un capital équipement forfaitaire et des services d'assistance indispensables pour faire face aux conséquences souvent lourdes de la perte d'autonomie. Vous bénéficiez gratuitement d'une prestation d'évaluation de votre situation et environnement dès l'entrée en dépendance.

Age de l'assuré mini 40 ans – maxi 75 ans.

Assur-BP Horizon offre aux jeunes de moins de 28 ans, une assurance personnelle et une assurance logement (responsabilité civile, assistance en cas d'accident, indemnisation en cas d'incendie, dégât des eaux, dommage aux biens mobiliers, vol...).

PROTÉGER VOTRE FAMILLE ET VOS BIENS

Assurer l'avenir de vos proches

- Fructi-Famille

La cotisation est déterminée en fonction du montant du capital garanti de la version retenue et de l'âge de l'assuré.

**Les tarifs standards en vigueur pour 1 000 € de capital.
Garantie minimale : 15 000 € - Garantie maximale : 149 000 €**

Version « Accident-maladie » avec doublement du capital en cas d'accident et triplement en cas d'accident de la route

Age	Prime annuelle TTC
18-29 ans	1,70 €
30-34 ans	1,80 €
35-39 ans	2,10 €
40-44 ans	3,50 €
45-49 ans	5,50 €
50-54 ans	8,10 €
Au-delà de 55 ans	Sur étude

Version « Accident »	
18-64 ans	1,40 €
65-69 ans	2,20 €
70-74 ans	2,60 €
75-85 ans	3,50 €

Coût de l'assistance obligatoire : 0,33 €/an

- Tisséa
- Fructi-Budget

Consulter votre conseiller

option 1 (1 500 €) - 24 mois	option 2 (3 000 €) - 24 mois
39,60 €	73,20 €

- Synergie Plus toutes causes 28,92 €
- Synergie Plus accident 19,92 €
- Fructi-Obsèques

La cotisation est déterminée en fonction de l'âge de l'assuré lors de l'adhésion, du montant du capital garanti et de la périodicité des versements choisie : cotisation unique (un versement en une seule fois à l'adhésion du contrat) ou viagère (des versements périodiques annuels, trimestriels ou mensuels, durant toute la vie du contrat).

Fructi-Famille et Tisséa : ces contrats de prévoyance permettent de mettre sa famille à l'abri de tout souci financier en cas de décès ou d'invalidité absolue et définitive, par le versement à ses proches d'un capital exonéré d'impôt, de droits de succession et de prélèvements sociaux dans la limite de la législation en vigueur.

Fructi-Budget : contrat d'assurance qui verse à la famille, en cas de décès accidentel de l'assuré, un revenu mensuel garanti pendant une durée d'un à deux ans.

Fructi-Obsèques : ce contrat d'assurance garantit en cas de décès, le versement d'un capital à un proche ou à une entreprise de prestations funéraires. Le capital versé est exonéré de l'impôt sur le revenu, des droits de succession dans la limite de la législation en vigueur, et des prélèvements sociaux. Dès l'adhésion, l'assuré dispose d'un service téléphonique pour répondre à toutes les questions juridiques et pratiques en cas de décès : droits de succession, démarches administratives,...., ainsi que du service «respect des volontés» qui permet à l'assuré d'enregistrer, dans la plus stricte confidentialité, ses souhaits quant à l'organisation de ses obsèques.
Age de l'assuré : mini 40 ans – maxi 79 ans.

PROTÉGER VOTRE FAMILLE ET VOS BIENS

Assurer votre épargne

- Dédicace

Le montant de la cotisation annuelle est calculé par tranche de capitaux d'épargne garantie :

• de 5 000 à 15 000 euros	: 15 euros	• de 75 001 à 90 000 euros	: 90 euros
• de 15 001 à 30 000 euros	: 30 euros	• de 90 001 à 105 000 euros	: 105 euros
• de 30 001 à 45 000 euros	: 45 euros	• de 105 001 à 120 000 euros	: 120 euros
• de 45 001 à 60 000 euros	: 60 euros	• de 120 001 à 135 000 euros	: 135 euros
• de 60 001 à 75 000 euros	: 75 euros	• de 135 001 à 150 000 euros	: 150 euros

Assurer vos biens

• Assur BP-Auto	sur étude
• Assur BP-Habitat	sur étude
• Tranquil'Habitat	
- kit appartement	à partir de 29,70 €/an
- kit maison	à partir de 37,30 €/an

Location de coffre-fort

• Frais de location d'un coffre-fort (à partir de)	
- garantie jusqu'à 15 000 €	61,50 €/an
- garantie de 15 000 € à 270 000 €	92 €/an

Succession

• Ouverture d'un dossier de succession au sein de la BPBFC	
- avoirs jusqu'à 1 000 €	50 €
- avoirs > à 1 000 €	50 € + 0,75 % du montant
(½ tarif si les fonds restent à la BPBFC)	maxi 525 €
• Frais annuels pour un dossier non réglé avec une date d'ouverture supérieure à 2 ans	71,50 €/an
• Intervention exceptionnelle liée à la succession (envoi au notaire, règlement de factures...)	Sur devis
• Frais pour succession vacante (recherche d'héritiers, transfert en déshérence)	Frais réels

Dédicace garantit en cas de décès par accident, un capital égal au montant de l'épargne constituée au jour de l'accident et correspondant à l'ensemble de son épargne monétaire et financière détenu à la Banque Populaire.

Voir conditions générales du contrat disponible en agence.

La souscription d'un contrat d'assurance est un acte important. Il est donc essentiel de bien connaître le niveau de couverture et les services associés à votre assurance. Votre conseiller de clientèle se tient à votre disposition pour vous guider dans le choix d'une assurance adaptée à votre situation et vous fournir toute information complémentaire nécessaire.

Tranquil'Habitat est un système de détection à distance qui surveille votre résidence en permanence. En votre absence, vous laissez votre habitation, maison ou appartement, sous bonne garde.

EFFECTUER VOS OPÉRATIONS BANCAIRES AVEC L'ÉTRANGER

Vos opérations de change

• Délivrance de chèques de voyage American Express :	
• clients Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté	2 % + mini 5 €
• Encaissement de chèques voyage American Express :	
• clients Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté	5 €
• Achat/vente de billets de banque étrangers	
- Devises classiques (Angleterre, Australie, Canada, Danemark, Etats-Unis, Francs Pacifiques, Japon, Norvège, Suède, Suisse)	
- clients BPBFC non titulaires de la convention Fronta +	5,15 €
- Autres devises	
- clients BPBFC	16 €

Vos moyens de paiement à l'import

• Virement occasionnel ou permanent émis en euro ou en devise vers un pays	
- commission fixe par opération	28 €
- commission de change proportionnelle au montant de la transaction	0,5 ‰
	mini 16 €, maxi 250 €
• Eurovirement SEPA occasionnel ⁽¹⁾ dans la zone Euro ⁽²⁾ et dans la zone SEPA ⁽³⁾ (ou virement national)	
- de compte à compte	Gratuit
- en agence vers un compte de tiers	3,80 €
- par Internet	Gratuit
• Virement occasionnel par Internet	
- commission fixe par opération	22 €
- commission de change proportionnelle au montant de la transaction	0,5 ‰
	mini 16 €, maxi 250 €
• Mise en place ou modification d'un virement permanent	
- à la mise en place ou à la modification	Gratuit
- à l'unité	
- par Internet	Gratuit
- au guichet de votre agence	0,60 €
• Chèque import	
- en devises	33 €
- en euros	Gratuit
• Opération ≤ à 100 €	10 €

La complexité du fonctionnement des opérations bancaires à l'international nous incite à vous conseiller de privilégier le virement au paiement par chèque, plus coûteux et plus risqué.

Attention, le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

Un virement est considéré comme virement européen sous réserve qu'il soit libellé : en Euro, à destination ou en provenance de l'un des pays de l'Espace Economique Européen, en frais partagés, entre le donneur d'ordre et le bénéficiaire, d'un montant maximum de 50 000 €. L'IBAN et le BIC doivent être correctement renseignés.

⁽¹⁾ Eurovirement SEPA : virement transfrontalier en euros, réalisé au sein de l'EEE (UE + Norvège + Islande + Liechtenstein + Suisse), muni d'un IBAN et d'un BIC avec option frais partagés (« share »).

⁽²⁾ ⁽³⁾ Virement en euros effectué dans la zone SEPA

EFFECTUER VOS OPÉRATIONS BANCAIRES AVEC L'ÉTRANGER

Vos moyens de paiement à l'export

- Rapatriement en devises en provenance de l'étranger (hors EEE*)
 - commission fixe 18 €
 - commission de change proportionnelle au montant de la transaction 0,5 %
mini 16 €, maxi 250 €
- Eurovirement SEPA ou virement européen reçu Gratuit
- Virement origine extérieure Gratuit
- Encaissement de chèque Export
 - commission fixe 33 €
 - commission de change proportionnelle au montant de la transaction 0,5 %
mini 16 €, maxi 250 €
- Opération ≤ à 100 € 10 €

*Pour tout paiement vers l'étranger**, les frais liés à l'opération peuvent être partagés, pris en charge par vous-même ou pris en charge par le bénéficiaire. Pour les autres paiements, la législation européenne (Directive des Services de Paiement) impose les frais partagés.*

*** hors zone EEE et dans une devise différente de l'€ et devise EEE*

CHEQUES EN DEVISES		CHEQUES EN EUROS	
NOK	J + 6	EUR / Allemagne	J + 6
USD	J + 6	EUR / Andorre	J + 9
SGD	J + 13	EUR / Autriche	J + 7
JPY	J + 13	EUR / Belgique	J + 7
HKD	J + 13	EUR / Espagne	J + 7
AUD	J + 13	EUR / Royaume-Uni	J + 9
GBP	J + 7	EUR / Italie	J + 5
SEK	J + 7	EUR / Luxembourg	J + 7
CHF	J + 7	EUR / Pays-Bas	J + 7
DKK	J + 5	EUR / Suisse	J + 8
IEP	J + 7	EUR / Portugal	J + 6
CAD	J + 7	EUR / Irlande	J + 7
NZD	J + 13	EUR / Danemark	J + 3

En fonction du pays de la devise, l'encaissement immédiat de chèques est possible ou non. Il convient de se renseigner avant d'engager l'opération.

Crédit après encaissement

- Les chèques d'un montant supérieur à 1 000 € sont envoyés à l'encaissement et portés au crédit à réception des fonds
- Ajouter frais réels de port (*pli recommandé ou pli sécurisé type CHRONOPOST ou DHL*)
- Frais de correspondant étranger en supplément

EFFECTUER VOS OPÉRATIONS BANCAIRES AVEC L'ÉTRANGER

Frontaliers

	Titulaires de convention FRONTA+	hors convention FRONTA+
Convention Frontaplus - Cotisation annuelle	23 €	
Mise en place d'un avis de prélèvement de salaire (LSV)	Gratuit	60 €
Modification de date de rapatriement de salaire ou du montant	2 gratuits par année civile au delà 3 €	3 €
Frais d'impayé sur avis de prélèvement (LSV) + Commission de service cambisme si débit compte de dépôt	18 € 16 €	18 € 16 €
Rapatriement de salaire exceptionnel	2 gratuits par année civile, au delà 3 €	3 €
Retrait (mini 100 CHF) sur compte en Francs Suisses	Gratuit	16 €
Versement sur compte en Francs Suisses (préconiser le rapatriement exceptionnel)	16 €	16 €
Frais de tenue de compte en devises (par trimestre indivisible)	Gratuit	35 €
Garantie de change salaire frontalier (LSV obligatoire dans le cadre d'une garantie de change)	3 et 6 mois : 25,20 €	3 et 6 mois : 36 €
	9 et 12 mois : 44,80 €	9 et 12 mois : 64 €
Virement de compte à compte	Gratuit	16 €
Garantie de change prêt immobilier CHF	- mise en place	41 €
	- 1 ^{ère} liquidation	41 €
	+ Commission de service cambisme	16 €
	Rapatriement reçu de la Suisse	Gratuit

Services annexes

- Ouverture d'un compte à l'étranger (valeur J-1)80 €
- Cession/alimentation de devises 16 €
- Tenue de compte en devises (par trimestre indivisible)35 €
- Retrait ou versement de devises au guichet sur un compte en devises 16 €
- Renseignements commerciauxsur devis
- Acquit swift ou envoi fax télécopie France ou International..... 11,96 €
- Gestion de compte inactif en devises..... Contrevaaleur 25,50 €/sem.
(ces frais sont prélevés si le compte n'enregistre aucun mouvement pendant plus de 12 mois consécutifs)
- Traitement des IBAN/BIC manquants ou erronés 15 €

RÉSoudre UN LITIGE

Vous vous interrogez sur un tarif de la Banque, vous ne comprenez pas une écriture, votre Banque Populaire a le souhait de vous apporter une réponse complète dans les plus brefs délais.

Contactez en priorité votre conseiller, il reste votre interlocuteur privilégié.

En cas de réclamation, vous pouvez également contacter le 03 80 48 50 50

(numéro non surtaxé, accessible aux horaires d'ouverture de votre agence - coût d'un appel local)

Le Service Clientèle de votre Banque

BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Service Clientèle

5 avenue de Bourgogne - BP 63
21802 QUETIGNY Cedex

En dernier recours, le Médiateur

Enfin, au cas où la Banque ne vous aurait pas apporté de réponse dans le délai d'un mois ou vous aurait apporté une réponse qui ne vous satisfait pas, vous pouvez faire appel aux services du Médiateur. Il a pour mission de rechercher une solution amiable en toute impartialité. Vous pouvez lui écrire à l'adresse suivante :

Monsieur le Médiateur
Service Clientèle Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté
5 avenue de Bourgogne • BP 63
21802 QUETIGNY Cedex

Le site Internet de la FBF* : "les Clés de la Banque" (<http://www.lesclesdelabanque.com>) contient également de multiples informations sur l'utilisation de votre compte, de vos moyens de paiement...



POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE À TOUT MOMENT

Pour contacter un conseiller

- A partir de la plateforme téléphonique : 0 820 337 500*
- Depuis la France, au : 0 820 337 500*
- Depuis l'étranger, au : +(33) 0 820 337 500*

Nos services d'assistance

- Cyberplus : 09 74 75 02 13⁽¹⁾
- Assurances : 09 74 75 02 14⁽¹⁾

Un accès direct à votre compte où que vous soyez et 24h/24

Par Internet, avec Cyberplus (www.bpbfc.banquepopulaire.fr)

Par SMS avec le 6 11 10 (0,35 € TTC/envoi)

Par téléphone, avec Tonalité Plus (serveur vocal) : 0 892 890 010**

*0,118 € TTC/min

** 0,337 € TTC/min

Siège Social

BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

14 boulevard de la Trémouille

BP 20810

21008 DIJON Cedex

Zone EURO

Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie et Slovénie.

Zone EEE

Espace Economique Européen : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.

Zone SEPA

Single Euro Payments Area - Espace unique de paiements en euros :

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque.

GLOSSAIRE DES OPÉRATIONS BANCAIRES COURANTES

Ce glossaire a été élaboré sous l'égide du Comité Consultatif du Secteur Financier. Il est destiné à vous aider à mieux appréhender les termes utilisés dans vos opérations bancaires au quotidien.

Abonnement

Convention passée avec une banque à un prix déterminé et périodique pour la mise à disposition régulière de produits ou pour l'usage habituel de services.

Abonnement à des services à distance

Frais perçus par la banque pour un abonnement à son offre de services de banque à distance (Internet, téléphone mobile, SMS, ...).

Agios

Intérêts débiteurs perçus par la banque, généralement à l'occasion d'un découvert en compte, calculés en fonction de la somme, de la durée et du taux d'intérêt du découvert et auxquels s'ajoutent les frais et commissions.

Amortissement

Remboursement prévu en une ou plusieurs fois d'un emprunt. Selon le type d'emprunt, il peut être étalé dans le temps ou effectué en une seule fois en fin de contrat.

Autorisation de découvert

Accord donné par la banque permettant de bénéficier d'un découvert d'un montant maximum déterminé et remboursable selon des modalités convenues d'avance, notamment dans la convention de compte de dépôt ou dans un contrat.

Autorisation de prélèvement

Autorisation donnée par le client à sa banque de payer les prélèvements qui seront présentés par la société ou les créanciers désignés par l'autorisation.

Avis à Tiers Détenteur (ATD)

Procédure administrative (forme de saisie-attribution) permettant au Trésor public ou à l'Administration fiscale d'obtenir le blocage puis le règlement, une fois le délai de contestation de deux mois expiré, de sommes qui lui sont dues au titre de certains impôts.

Carte de crédit

Carte de paiement permettant à son titulaire de régler des achats et/ou d'effectuer des retraits au moyen d'un crédit préalablement et contractuellement défini.

Carte à autorisation systématique

Carte de paiement à débit immédiat permettant à son titulaire de régler des achats et également d'effectuer des retraits dans les automates bancaires (DAB/GAB) après vérification de la provision disponible sur son compte de dépôt, sauf exception. Les achats et/ou les retraits sont débités immédiatement.

Carte à débit différé

Carte de paiement permettant à son titulaire de régler des achats dont les montants sont débités, par la banque, généralement en fin de mois. Toutefois les retraits sont débités au jour le jour.

Carte à débit immédiat

Carte de paiement permettant à son titulaire de régler des achats et/ou d'effectuer des retraits dont les montants sont généralement débités au jour le jour.

Carte de retrait

Carte délivrée par la banque permettant d'effectuer exclusivement des retraits de billets dans des automates bancaires (DAB/GAB). Son utilisation peut être limitée au seul Groupe Banque Populaire.

Change manuel

Opération qui consiste à convertir des billets de banque d'une monnaie dans une autre monnaie. Cette opération donne généralement lieu à la perception d'une commission de change.

GLOSSAIRE DES OPÉRATIONS BANCAIRES COURANTES

Chèque

Moyen de paiement normalisé avec lequel le titulaire (tireur) d'un compte donne l'ordre à son banquier (tiré) de payer au bénéficiaire du chèque la somme inscrite sur celui-ci. La provision doit être disponible lors de l'émission du chèque et maintenue jusqu'à sa présentation au paiement.

Chèque de banque

Chèque émis par une banque à la demande du client, et dont le montant, immédiatement débité du compte de dépôt du client, est ainsi garanti. Les chèques de banque sont souvent exigés pour le règlement d'achats importants.

Chèque de voyage (ou « *travellers cheque* »)

Moyen de paiement acheté à la banque, libellé en euros ou en devises étrangères, payable à tous les guichets de la banque ou de ses correspondants à l'étranger et accepté par certains commerçants pour régler des achats.

Chèque sans provision

Chèque émis sur un compte de dépôt dont le solde disponible ou le découvert autorisé est insuffisant pour le montant du chèque au moment de sa présentation. L'émetteur se voit interdit d'émettre des chèques jusqu'à ce qu'il régularise sa situation. L'émission d'un chèque sans provision entraîne des frais bancaires et éventuellement des pénalités à payer au Trésor Public (si la régularisation n'a pas lieu dans un délai de 2 mois après l'interdiction). La provision doit être disponible dès l'émission du chèque et maintenue jusqu'à sa présentation au paiement.

Chéquier

Carnet comportant un certain nombre de formules de chèques (ou « vignettes »).

Code BIC (*Bank Identifier Code*)

Code permettant d'identifier une banque au niveau international. Il se trouve sur le relevé de compte. Il est nécessaire au traitement automatisé des virements européens et internationaux.

Code IBAN

(*International Bank Account Number*)

Code permettant d'identifier un compte bancaire au niveau international. Il se trouve sur le relevé de compte. Il est nécessaire au traitement automatisé des virements européens et internationaux.

Code RIB

(*Relevé d'Identité Bancaire*)

Code permettant en France d'identifier les coordonnées bancaires d'un client. Le RIB comporte le nom du titulaire du compte, le nom de la banque, le code établissement, le code guichet, le numéro de compte et la clé de contrôle. Désormais, y figurent également le code IBAN et le BIC. Il peut être communiqué par le client à tous ses débiteurs ou créanciers pour permettre l'enregistrement automatique des opérations (virements, prélèvements, TIP) sur son compte.

Commission

Somme perçue par une banque en rémunération d'un service fourni à son client.

Compte de dépôt

Compte bancaire ordinaire (ou compte courant) utilisé pour gérer quotidiennement son argent. C'est sur ce compte qu'un client dispose en général d'une carte bancaire et d'un chéquier. Le compte doit être créditeur, sauf accord avec la banque.

Convention de compte de dépôt

Contrat écrit entre une banque et une personne physique n'agissant pas pour des besoins professionnels. Il précise les conditions dans lesquelles fonctionne ce compte ainsi que les droits de chacune des deux parties. Toute ouverture d'un compte de dépôt donne lieu obligatoirement à la signature d'une convention de compte de dépôt.

Créancier

Personne physique ou morale à qui est due une somme d'argent.

GLOSSAIRE DES OPÉRATIONS BANCAIRES COURANTES

Crédit (écriture de crédit)

Opération comptable qui augmente le solde du compte, par exemple à la suite d'un virement reçu, d'un dépôt d'espèces, ou d'une remise de chèque.

Crédit (opération de crédit)

Opération par laquelle un établissement de crédit met ou promet de mettre à la disposition d'un client une somme d'argent, moyennant intérêts et frais, pour une durée déterminée ou indéterminée. (Lorsque le crédit est dit gratuit, les frais et les intérêts sont nuls).

Crédit renouvelable

Opération par laquelle un établissement de crédit met à disposition d'un client une somme d'argent moyennant intérêts et frais sur la partie utilisée. Les sommes utilisées ne seront pas supérieures au montant maximum autorisé défini avec l'établissement de crédit. Les remboursements en capital sont réutilisables. Le remboursement anticipé total ou partiel est possible à tout moment sans frais.

DAB

(Distributeur Automatique de Billets)

Appareil qui permet de retirer une somme d'argent du solde du compte bancaire à l'aide d'une carte bancaire et d'un code confidentiel, dans des limites fixées à l'avance contractuellement.

Date d'opération

Date à laquelle l'opération est effectuée.

Date comptable

Date à laquelle la banque enregistre comptablement l'opération.

Date de valeur

Date de référence qui sert au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs.

Débit (écriture de débit)

Opération comptable qui diminue le solde du compte, par exemple à la suite de l'émission d'un chèque, d'un prélèvement ou d'un retrait d'espèces à un DAB.

Découvert du compte

Position d'un compte de dépôt lorsque son solde est négatif. Cette situation peut avoir été contractualisée (autorisation de découvert) préalablement ou non avec le banquier.

Dépassement

Fait d'excéder le montant d'un seuil (plafond autorisé) par exemple découvert du compte ou seuil de retrait d'espèces autorisé par carte bancaire.

Droit au compte

Droit qui permet, si une personne n'a pas ou n'a plus de compte de dépôt et/ou si une banque refuse d'en ouvrir un, de demander à la Banque de France de désigner une banque où la personne pourra bénéficier d'un compte et des services bancaires gratuits associés au droit au compte.

Droits de garde

Frais perçus par la banque pour la conservation d'un portefeuille de valeurs mobilières (actions, obligations...).

Emprunt

Crédit ou prêt. Opération par laquelle un client demande et obtient de sa banque une somme d'argent remboursable moyennant intérêts et frais.

Endos de chèque (ou endossement)

Formalités pour l'encaissement d'un chèque (remise de chèque), le(s) bénéficiaire(s) signe(nt) au dos du chèque. L'endos transfère la provision du tiré vers le bénéficiaire. L'encaissement d'un chèque par une banque, pour le porter au crédit d'un compte, nécessite l'endossement préalable par le bénéficiaire.

Europrélèvement

Le SEPA Direct Debit ou prélèvement SEPA est un prélèvement exécuté dans la zone SEPA en euros, répondant à de nouvelles modalités juridiques et fonctionnelles. Il remplacera progressivement les avis de prélèvement nationaux.

GLOSSAIRE DES OPÉRATIONS BANCAIRES COURANTES

Eurovirement

Le SEPA Credit Transfer ou virement SEPA (baptisé eurovirement à la Banque Populaire) est un virement standard exécuté dans la zone SEPA, en euros sans limite de montant, dans un délai maximum de 3 jours. En France, il remplacera progressivement les virements nationaux.

Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision

Frais perçus forfaitairement par la banque pour un rejet de chèque lorsque le chèque a été rejeté pour défaut ou insuffisance de provision.

GAB (Guichet Automatique de Banque)

Appareil qui permet à l'aide d'une carte bancaire et de son code confidentiel d'effectuer un certain nombre d'opérations sur un compte (retrait d'argent, consultation du compte, commande de chéquier...), contrairement au DAB qui ne permet que des retraits de billets.

Incidents de fonctionnement du compte

Fonctionnement du compte hors du cadre défini contractuellement avec la banque ou de celui défini par la loi ou la réglementation (par exemple dépassement de découvert autorisé).

Intérêts créditeurs

Somme due au client au titre de ses comptes rémunérés ou de ses placements. Le calcul de cette somme tient compte des dates de valeur.

Intérêts débiteurs

Somme due à la banque lorsqu'un compte présente un solde négatif pendant un ou plusieurs jours. Le calcul de cette somme tient compte des dates de valeur.

Lettre d'information préalable pour rejet de chèque

Lettre adressée par la banque à l'émetteur d'un chèque lorsque celui-ci se présente au paiement sans provision, préalablement au rejet du chèque. Elle informe l'émetteur du chèque des délais pour constituer la provision et régulariser sa situation ainsi que des conséquences, notamment financières, d'un éventuel rejet.

Opposition administrative

Procédure administrative (forme de saisie-attribution) permettant au Trésor Public d'obtenir le blocage, puis le règlement, dans un délai de 30 jours, des sommes qui lui sont dues au titre d'amendes ou de condamnations pécuniaires.

Prélèvement

Opération qui permet à la banque, conformément à l'autorisation de prélèvement donnée par le client, de payer un créancier en débitant son compte de dépôt.

Prêt

Opération par laquelle la banque met à la disposition d'un client une somme d'argent. En contrepartie, celui-ci verse à la banque des intérêts et divers frais et lui rembourse le capital selon des modalités déterminées dans un contrat. Les prêts sont de diverses formes, selon leur objet : prêt immobilier, prêt à la consommation (prêt personnel, prêt affecté...).

Recherche de document

Prestation généralement payante de recherche et d'édition par la banque, à la demande du client, de documents concernant son compte (historique du compte, duplicata de relevés de compte, documents juridiques...).

Rejet de chèque

Refus de paiement, par la banque de l'émetteur, d'un chèque remis à l'encaissement par le bénéficiaire. Le refus est le plus souvent dû à un défaut ou à une insuffisance de provision ou d'une opposition demandée par le client.

GLOSSAIRE DES OPÉRATIONS BANCAIRES COURANTES

Rejet de prélèvement

Refus du paiement d'un prélèvement du fait d'une insuffisance de provision ou d'une opposition demandée par le client.

Relevé de compte

Document récapitulatif des opérations enregistrées sur le compte d'un client pendant une période déterminée, généralement mensuelle. Il est conseillé de le conserver pendant 10 ans.

Remboursement périodique de prêt

Paiement à la banque, à l'échéance contractuelle convenue, d'une partie du capital et des intérêts auxquels s'ajoutent des frais d'assurance éventuels.

Remise de chèque

Dépôt de chèque(s) par le client auprès de sa banque pour encaissement. Elle nécessite la signature du bénéficiaire au dos du chèque (endos) ainsi que l'indication du numéro de compte à créditer.

Saisie Attribution

Procédure juridique permettant à un créancier de se faire payer le montant de sa créance, le créancier doit nécessairement disposer d'un titre exécutoire (jugement). Il existe une somme insaisissable sur le compte (solde bancaire insaisissable) dans la mesure où ce compte est créditeur.

SEPA

(Single Euro Payments Area)

Le SEPA est un espace européen à l'intérieur duquel les citoyens, entreprises et autres acteurs économiques pourront effectuer des paiements en euros avec la même facilité, la même sécurité et les mêmes conditions que pour un paiement national. Au sein de cet Espace Economique Européen, trois nouveaux moyens de paiement vont se substituer peu à peu à nos moyens de paiements nationaux : l'eurovirement, l'europrélèvement, les cartes paneuropéennes.

Solde bancaire insaisissable

Somme forfaitaire qui ne peut être saisie. Elle est destinée aux besoins alimentaires immédiats lorsque le compte est saisi.

Toute personne, dont le compte est saisi peut, sur simple demande auprès de sa banque dans les 15 jours suivant la saisie, disposer de cette somme insaisissable égale au RMI «pour une personne seule», dans la limite du solde créditeur du compte. Le solde bancaire insaisissable n'est possible que sur un seul compte même si le client en dispose de plusieurs.

Solde du compte

Différence entre la somme des opérations au débit et au crédit d'un compte. Cette dernière vient s'ajouter au solde initial pour déterminer le solde final. Le solde est dit créditeur (positif) lorsque le total de ses crédits excède celui de ses débits, et débiteur (négatif) dans le cas contraire.

Taux de référence

Taux de référence déterminé par la banque et modifié à son initiative.

Taux d'intérêt

Pourcentage permettant de calculer la rémunération d'une somme d'argent pour une période donnée (jour, mois, année).

TEG (ou TAEG)

Il représente le coût total d'un prêt exprimé en pourcentage annuel. Il prend en compte l'ensemble des coûts obligatoires, à savoir pour l'essentiel :

- les intérêts (calculés à partir du taux nominal),
- les frais de dossier,
- les timbres fiscaux,
- l'assurance si elle est obligatoire,
- les frais éventuels de constitution de garantie, les commissions des intermédiaires qui ont permis l'obtention du prêt...

Il doit toujours être inférieur au taux d'usure légal. Il doit être mentionné dans tous les contrats de prêts.

Télé-règlement

Moyen de paiement permettant de régler à distance une dette. Il est à l'initiative du débiteur.

GLOSSAIRE DES OPÉRATIONS BANCAIRES COURANTES

TIP

(Titre Interbancaire de Paiement)

Moyen de paiement envoyé par un créancier à l'appui d'une facture afin de la régler à une date précise. Le débit du TIP sur le compte du client peut intervenir dès réception du TIP du créancier.

Virement

Opération par laquelle un client donne l'ordre à sa banque de débiter son compte pour en créditer un autre. Il peut être occasionnel ou permanent.

CRÉODIS ET FACÉLIA SONT DES PRODUITS DE :

BPCE – Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 486 407 115 €.

Siège social : 50, avenue Pierre Mendès-France, 75013 Paris.

RCS Paris n° 493 455 042.

Intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS

sous le n° 08 045 100.

et NATIXIS FINANCEMENT

Société anonyme au capital de 60 793 320 €

Siège social : 5, rue Masseran, 75007 Paris.

439 869 587 RCS PARIS.

Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS

sous le numéro 07022393.

AUTONOMIS, DEDICACE, FRUCTI-BUDGET, FRUCTI-FAMILLE, FRUCTI-OBSÈQUES, FRUCTI-SANTÉ, TISSÉA, MULTIRISQUE DES ACCIDENTS DE LA VIE ET SÉCURIPUS SONT DES PRODUITS DE :

ASSURANCES BANQUE POPULAIRE PRÉVOYANCE

Société anonyme au capital social de 7 396 250 €.

Siège social : 30, avenue Pierre Mendès-France, 75013 Paris.

352 259 717 RCS PARIS.

Entreprise régie par le Code des assurances

ASSURANCES BANQUE POPULAIRE PRÉVOYANCE est une filiale de Natixis Assurances.

L'ASSURANCE EMPRUNTEUR EST UN PRODUIT DE :

ASSURANCES BANQUE POPULAIRE VIE

Société anonyme au capital social de 481 873 068,50 €.

Siège social : 30, avenue Pierre Mendès-France, 75013 Paris.

399 430 693 RCS PARIS.

Entreprise régie par le Code des assurances.

ASSURANCES BANQUE POPULAIRE VIE est une filiale de Natixis Assurances.

ASSUR-BP ENFANT, ASSUR-BP HORIZON, ASSUR-BP AUTO ET ASSUR-BP HABITAT SONT DES PRODUITS DE :

ASSURANCES BANQUE POPULAIRE IARD

Société anonyme au capital social de 30 000 000 €.

Siège Social : Chaban de Chauray, 79000 Niort .

401 380 472 RCS NIORT.

Entreprise régie par le Code des assurances

ASSURANCES BANQUE POPULAIRE IARD est une filiale de Natixis Assurances.



LA BANQUE
QUI DONNE ENVIE D'AGIR